

Référendum

# Un MRE ... une voix

Le référendum du 1er juillet dernier a également été marqué par une forte mobilisation de la Communauté marocaine résidant à l'étranger qui était invitée à participer à cette consultation référendaire dans son pays d'origine. Driss Ajbali, membre et dirigeant du Conseil de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger (CCME), s'exprime sur l'intérêt porté par les Marocains du Monde sur la nouvelle Constitution.

**La Nouvelle Tribune : Quels enseignements majeurs faut-il retenir de la participation des MRE au vote référendaire ?**

**Driss Ajbali :** Plusieurs dont celui d'en finir avec l'idée que les Marocains du Monde (MDM) n'ont pas le droit de participer aux élections marocaines. Ce qui était une contre vérité fortement diffusée par certains esprits chagrins. Les Marocains du Monde ont participé comme par le passé au scrutin référendaire. On peut aussi bien se satisfaire du chiffre de 266 301 votants que d'y voir un faible taux. La raison en est que nous n'avons pas une connaissance précise du corps électoral chez les Marocains du Monde.

On parle de chiffre qui vont de 3 400 000 à 5 000 000 de Marocains de l'extérieur. Ces chiffres contiennent, cependant et bien entendu, tous les enfants de moins de 18 ans. Il est donc très difficile de définir le taux de participation puisqu'il est difficile de définir le corps électoral lui-même. Il est à noter que c'est la première fois que la Constitution consacre 4 articles dédiés aux MDM sans compter que l'article 30 les concerne indirectement, particulièrement les Marocains d'Espagne.

Ce sont là plusieurs motifs censés mobiliser les MDM. On peut être tenté de considérer que le chiffre de votants, bien qu'important reste modeste eu égard le volume des Marocains du Monde. En revanche, 96% des votants ont approuvé la nouvelle Constitution et cela est un point extrêmement positif.



**Quels sont les pays/territoires où la participation a été la plus importante ?**

Selon les informations qui circulent, ce sont essentiellement les Marocains qui résident dans les pays européens qui se sont le plus mobilisés. Mais cela reste à vérifier puisque tant que le Conseil constitutionnel n'a pas validé et annoncé les résultats officiels, on ne peut que « conjoncturer ».

**Considérez-vous que le vote de 266 301 Marocains soit représentatif de la diaspora marocaine ?**

Je ne veux pas faire réponse de Normand. Tant qu'une analyse fine n'est pas faite, on ne peut que spéculer sur la dimension repré- >>>

## Au fil de la semaine

>> tentative ou sociologique de ce vote. Ce qu'on peut dire, c'est que l'Etat marocain a pleinement assumé ses responsabilités en ouvrant 526 bureaux de vote à travers le Monde. Ceci donne une moyenne de 506 votants par bureau. De plus, à la différence des Marocains de l'intérieur, ceux de l'extérieur ont bénéficié d'une plus large latitude

de puisqu'ils ont pu voter 3 jours durant. Enfin, des bureaux de vote exceptionnels ont été mis en place à Sète, Almería et à Algésiras coïncidant avec l'opération retour. Au regard de tous ces éléments, on peut analyser le nombre de votants, selon le positionnement idéologique, comme suffi-



sant ou insuffisant, représentatif ou pas représentatif, significatif ou insignifiant, etc.

**Dans la perspective d'élections législatives anticipées, est-il envisageable de redéployer cette logistique pour permettre aux Marocains du Monde de voter ?**

La Constitution affirme et confirme la participation politique des Marocains du Monde mais c'est la loi et le Code électoral qui en définiront la modalité. Je crains que le temps imparti d'ici les prochaines législatives, prévues selon toute vraisemblance en octobre, qu'il soit impossible d'avoir un Code

électoral qui prévoit d'autres dispositions que celles qui ont prévalu aux législatives 2007. Ceci étant dit aujourd'hui la balle est dans le camp des partis et du ministère de l'Intérieur.

**Un dernier mot ?**

J'espère que la nouvelle Constitution mettra fin à toutes ces polémiques, souvent odieuses et diffamatoires, qui se développent depuis 2005 sur cette question de la participation politique des Marocains du Monde.

Propos recueillis par  
**Rachid Hallaouy**

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC

CCME  
مجلس الجالية المغربية بالخارج  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE À L'ÉTRANGER  
• 09222 11 52 10 • 05 311 1 12 30 • 01 00 00